

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :
Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS :
Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.
L'abonnement part du 1^{er} ou du 16
et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3. et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS

ANNONCES.

25 centimes la ligne

RÉCLAMES.

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

L'ABONNEMENT

se paie d'avance.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT.	JOURS.	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
4	Dim.	se Rse Viterbe		● N. L. le 2, à 2 h. 43' du soir.
5	Lundi.	st Laurent.	Concois, Lalbenque, Montcléra, Cap- denac.	● P. Q. le 10 à 6 h. 7' du soir.
6	Mardi.	se Rosalie.	St-Cirq-Lapepie.	● P. L. le 17, à 1 h. 46' du soir.
7	Mercredi.	st Cloud.	Montcuq, Pny-l'Évêque, Dégagnac.	● D. Q. le 24, à 6 h. 13' du mat.

Départ des Correspondances

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Clôture des chargements.	Dernière levée (botte).
Gramat, Rodez, Brives, Tulle, Aurillac.	7 h. s.	4 h 30 m.
Valence-d'Agen, le Midi, Bordeaux, Agen, Charente, Vendée, Lyon.	7 h. s.	6 h 45 m.
Libos n° 1, Paris, Limoges, Périgueux, Villeneuve-sur-Lot, dé- partements du centre.	9 h. m.	9 h 15 m.
Montauban, Caussade, Toulouse.	7 h. s.	10 h soir.
Gourdon, Martel, Sarlat, Souillac, Catus, St.-Céré, Cazals.	7 h. s.	9 h 30 s.
St.-Géry, Cabrerets, Lauzès-du-Lot.	7 h. s.	10 h s.
Castelnau-de-Montrabat.	7 h. s.	10 h s.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue, Figeac.	7 h. s.	10 h s.
Libos n° 2, Agen, Luzech, Castelfranc, Duravel, Fumel, Puy-l'Év.	7 h. s.	11 h s.

(*) Tous ces bureaux partent également par Libos n° 1.

SERVICE DES POSTES.

DÉSIGNATION DES ROUTES.	Arrivée des Gourriers en ville.	Distribution.
Cabrerets, Lauzès, St.-Géry.	5 h 30 s.	6 h soir.
Castelnau.	5 h 30 s.	6 h s.
Gourdon, Catus, Cazals.	5 h 30 s.	6 h s.
Gramat, St.-Céré, Souillac, Martel, Rodez, Aurillac.	5 h 30 s.	6 h s.
Libos n° 2, Paris, le Nord, Agen, Puy-l'Évêque, Castelfranc.	5 h 30 s.	7 h matin.
Libos n° 1, Castelfranc, Duravel, Agen, Luzech, Puy-l'Évêque.	5 h 30 s.	7 h matin.
Villeneuve-sur-Lot.	2 h 45 s.	3 h 30 soir.
Limoges, Lalbenque, Villefranche-du-Rouergue.	2 h 30 m.	7 h matin.
Montauban, Caussade, Toulouse.	5 h 30 s.	6 h soir.
Valence d'Agen, Montcuq, Lauzerte, le Midi, Bordeaux, Agen.	5 h 15 s.	6 h soir.

Distribution rurale, 6 heures du matin.

Cahors, le 31 Août 1864.

BULLETIN

Décidément la visite du roi Guillaume de Prusse à l'empereur François-Joseph n'aura pas la grande importance au point de vue politique que quelques feuilles ont bien voulu lui accorder.

Tous les journaux allemands, sont unanimes à dire que ce voyage n'entraînerait aucune conséquence politique et n'aurait même que médiocrement avancé les questions pendantes entre les grandes puissances. Ils affirment, en outre, que M. de Bismark, encore à Vienne, malgré le départ du roi, ne s'occupe, avec M. de Rechberg, que des relations commerciales entre les deux pays.

La question relative au gouvernement des duchés serait, paraît-il, différée jusqu'à la conclusion définitive de la paix avec le Danemark. En attendant, l'occupation militaire continuera.

Le conseil supérieur de Genève a voté un arrêté demandant au Conseil fédéral suisse le maintien de l'élection du 22 août. La tranquillité est complètement rétablie. La milice genevoise est campée hors de la ville et les forces fédérales se composent de deux bataillons vaudois et d'un corps de carabiniers. Il y a eu huit personnes tuées dans le conflit du 28 août.

Les correspondances d'Italie apportent des détails sur la conspiration garibaldienne, découverte dans le Tyrol. On parle d'une centaine d'arrestations. Les individus incarcérés appartiennent à la classe aisée pour le plus grand nombre. Quelques femmes sont compromises.

Les nouvelles de New-York portent que le fort Powel a été évacué et détruit par les confédérés, le 5, et que le fort Gaines a capitulé le 8, par suite de la trahison du colonel Charles Anderson, commandant. Ce fort était bien défendu et approvisionné pour dix mois. Charles Anderson avait reçu l'ordre formel de tenir jusqu'à la dernière extrémité.

Des déserteurs qui sont arrivés à l'armée de

Grant parlent de la prise de Mobile, mais on n'a-joute pas foi à leurs assertions.

La situation à Pétersbourg n'a pas changé. Les forces de Shéridan se mettent en mouvement pour une prochaine attaque.

On annonce le bombardement d'Atlanta.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Lyon, 29 août.

M. Vaisse, sénateur, administrateur du département du Rhône, est mort subitement aujourd'hui à midi.

Marseille, 29 août.

Le courrier de Tunis apporte des lettres du 21. Suivant la notification faite aux Consuls par le gouvernement tunisien, il y a quatorze tribus soumises; mais les lettres ajoutent que quarante tribus sont encore sous les armes. Plusieurs chefs qui s'étaient soumis ont été tués par leurs hommes qui ne veulent pas de la paix, Moustapha-Azan, signataire de cette paix, a été obligé de rentrer à Tunis; il n'était plus en sûreté au milieu des tribus. Les troubles continuent à Sfax et à Sousse. La plupart des tribus persistent à réclamer la destitution du Khasnadar. On a ressenti trois secousses de tremblement de terre à Tunis.

Southampton, 29 août.

La Shannon a apporté 7,343,112 dollars dont 64,479 pour le dividende mexicain.

Les avis de Chili portent que la correspondance échangée entre ce pays et l'Espagne a été soumise *in extensum* à un meeting public qui l'a approuvée.

Le Pérou fait des préparatifs pour se défendre à outrance.

Les lettres d'Haïti rendent compte de l'exécution du général Longuefosse et des autres chefs du dernier complot.

Une autre tentative a eu lieu, à Haïti, pour renverser le gouvernement. Elle a échoué.

Messine, 28 août.

Les lettres d'Athènes constatent que l'élection de M. Menisis, candidat du gouvernement, comme président de l'Assemblée, a été accueillie avec faveur par la population.

On mande de Chine que l'armée anglo-chinoise a pris deux villes aux insurgés. Elle assiège Nankin qui serait à la veille de capituler.

leurs très-sincère, et le rendait suspect aux yeux des gens raisonnables.

Valérie soupirait et s'attristait à cet spectacle, et son mari haussait les épaules d'impatience. Mais Claire accourait-elle au-devant de Léonce, sa petite Marguerite sur les bras, le notaire éprouvait à son tour un mouvement de regret. Valérie enviait à Mme Darvel l'affection idolâtre de son mari, Maujardin enviait à Léonce son enfant.

Un jour que Céline, momentanément chez sa sœur, bondissait dans l'herbe en jouant avec un chevreau, le lieutenant dit à sa femme :

» Comme Céline devient gentille !

— Encore 10 ans, et notre Marguerite sera comme elle, » répondit Claire en caressant sa petite fille, qu'elle tenait sur ses genoux.

Moi-même riant, moitié sérieux, ils se mirent à causer de leur enfant, de son éducation, de son avenir; Maujardin l'écoulaient en silence.

« Ne nous trouvez-vous pas un peu fous ? lui demanda tout à coup Darvel.

Je vous trouve heureux, répondit-il en étouffant un soupir; vous avez des espérances, des projets, un but à poursuivre, un être à aimer en commun. Tout cela me manque ! »

En présence de sa femme, le notaire se fût bien gardé de laisser échapper ces paroles. Mais elle n'était pas là, et Claire, qui aurait pu les lui répéter, venait de rejoindre Céline sur la pelouse.

Cela se passait le soir même du jour où nous avons entendu Valérie se plaindre si tristement de son ennui. Pour elle et pour Maujardin, l'heure du dé-

Dans le Boutan (Inde-Septentrionale), on fait des préparatifs de guerre contre les Anglais.

New-York, 18 août.

Le bruit court que le commandant confédéré, en Georgie, général Kood, a réussi à renfoncer Wheeler avec de la cavalerie. Wheeler a demandé la reddition de Dalton. Les fédéraux ont répondu par un refus et ont repoussé Wheeler.

Un corps fédéral s'avance du côté de Pensacola pour prendre Mobile à revers.

Le commodore Farragut bombarde Mobile, au moyen de deux bâtiments stationnés en dehors de la barre de la rivière Dog.

L'agitation en faveur de la paix augmente dans la presse et dans la population.

Le Tallahassee a brûlé plus de 50 navires.

Coton, 176 à 177.

La session des conseils généraux est close.

Elle aura, au point de vue des intérêts locaux, une très grande importance. Ainsi, l'on assure que de nouvelles et fortes allocations sont votées pour 1865, au profit des écoles primaires et des voies de communication rurales. Plusieurs conseils ont émis le vœu de la suppression des taxes qui grèvent la batellerie sur les canaux et les fleuves.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux

MONITEUR.

Nous empruntons au discours prononcé par M. Rouland, président du Conseil d'Etat, à l'ouverture de la session du Conseil général de la Seine-Inférieure, discours que reproduit le *Moniteur*, le passage suivant :

« Messieurs, les discours politiques sont justement interdits aux présidents des Conseils généraux, mais il ne leur est pas interdit d'entretenir ces corps électifs, mandataires de nos départements, de tout ce qui touche à la bonne administration des intérêts départementaux et communaux; j'espère pouvoir vous adresser, à la fin de la session, quelques communications officielles, qui obtiendront votre approbation. Elles confirmeront en vous la grande idée que la France s'est faite du gouvernement impérial,

senchement avait sonné. Il reconnaissait avec douleur qu'elle n'était point la femme de ses rêves, la femme capable de le rendre heureux ni d'être heureuse avec lui. Il s'en voulait d'avoir épousé une personne trop jeune, et il attendait du temps un changement favorable dans les habitudes et le caractère de Valérie. Mais il avait renoncé à lui faire aucune observation, celles qu'il hasardait dans le principe n'ayant jamais rencontré qu'ironie ou dédain.

Au moins, lui, il avait pour consolation le travail qui absorbe l'esprit, la lecture et l'étude, qui le rassérénent. Et puis sa conscience était tranquille, car il aimait toujours sa femme et se croyait exempt de torts envers elle. Valérie, au contraire, finissait par comprendre que le vide et le découragement auxquels elle succombait venaient en grande partie de son indifférence pour son mari, et par sentir que, malgré elle, Raoul lui tenait toujours au cœur.

Dans les premiers temps de son mariage, enivré de son luxe et de sa richesse, fier de l'admiration et de l'envie qu'elle inspirait, elle avait pris pour du bonheur la satisfaction de l'orgueil, sans réfléchir qu'il y a des joies plus profondes et plus vraies. Le souvenir de son amour pour le lieutenant Balmore et des rêves délicieux qu'elle y avait rattachés un moment ne lui revint qu'après les premières déceptions. Dès lors, au lieu de s'affaiblir, il se fortifia de toutes les comparaisons qu'elle établissait entre son intérieur et celui de Claire. Moins son mari lui parut aimable, plus son cœur et son imagination désœuvrés grandirent le mérite de Raoul. Sans être romanesque ni sentimentale, elle s'exalta dans ses regrets,

veillant avec une égale sollicitude au respect

du repos social et au développement de toutes

les libertés qui favorisent le véritable progrès.

L'Empereur veut l'autorité puissante et hono-
rée, afin de contenir les mauvaises passions,
et de faire largement le bien du pays. Mais il
veut aussi la libre action des citoyens travail-
lant dans toutes les directions légitimes de l'ac-
tivité humaine. Il veut l'Etat protégeant et
encourageant partout, mais ne l'entravant nulle
part par des interventions jalouses et inutiles.
Il veut l'unité gouvernementale, l'unité politi-
que, l'unité nationale, mais il souhaite ardem-
ment que les départements et les communes
puissent, pour une plus large part, gérer leurs
affaires intérieures et s'habituer ainsi à une res-
ponsabilité réelle qui sera la plus sûre garant de
la sagesse de leurs actes et de leurs délibéra-
tions. »

LE CONSTITUTIONNEL.

On lit dans un article du *Constitutionnel*
sur les troubles de Belfast :

« L'irritation populaire a menacé de se pro-
pager; quelques désordres ont même éclaté
dans plusieurs autres villes d'Irlande; à Dun-
dalk notamment, les catholiques se sont livrés
à des représailles en brûlant en effigie le roi
Guillaume d'Orange, dont le nom rappelle aux
Irlandais les abus de la conquête et les rigueurs
de la persécution.

» Les Orangistes de Belfast, poursuit M.
Henri-Marie-Martin, auraient pu prévoir ce
résultat : s'ils sont les plus nombreux dans
cette ville, où ils comptent quarante temples au
moins, tandis que les catholiques n'y possè-
dent que trois ou quatre églises, il n'en est pas
de même sur presque tous les autres points de
l'Irlande. Ils auraient dû prendre garde de re-
muer au fond du cœur des Irlandais le senti-
ment toujours viv de l'énorme grief d'une église
officielle protestante, comblée de richesses,
imposée à un peuple pauvre dont les sept-hui-
tièmes n'ont que faire d'un culte si largement
rétribué. Ils auraient dû comprendre combien
il était imprudent de leur part de porter un
défi à une population chez qui les souvenirs de
l'indépendance conquise à la fin du siècle der-
nier sont encore vivaces, et qui, bien qu'abat-
tue par une longue oppression, et toute déci-
mée qu'elle est par les famines et l'émigration,

et il s'établit une lutte douloureuse entre cet amour
tardivement réveillé et la conscience de son devoir.

En Algérie, Raoul se distinguait. Les bulletins de
l'armée d'Afrique citaient souvent son nom avec élog-
e; déjà il était capitaine, et, à la suite d'un combat
où il avait fait des prodiges de valeur et reçu plusieurs
blessures, il venait d'être décoré de la main du maré-
chal. Tout cela le posait en héros aux yeux de Claire
et de Valérie. De temps à autre, il écrivait à Léonce.
Ses lettres respiraient l'ardeur belliqueuse, l'insouciance
soldat et la gaieté du soldat français. Il semblait
heureux de vivre, heureux de se battre, heureux
de parcourir, sous un soleil brûlant, des contrées
nouvelles et intéressantes. Son enjoinement n'avait
rien de forcé, il avait, sans nul doute, surmonté
et peut-être même oublié le chagrin qui lui avait fait
quitter la France.

Le changement des lieux, la nouveauté des objets,
la variété des scènes de la vie des camps, les distinc-
tions, l'avancement, quelques diversions puissantes,
quelques séductions pour un jeune officier! D'ail-
leurs, à l'âge de Raoul, avec son caractère plein de
sève et d'énergie, il n'est pas de douleur dont on ne
triomphe par une volonté ferme. Et il se félicitait
d'être demeuré libre, car il voyait s'ouvrir devant
lui un long avenir où il restait encore bien de la place
pour le bonheur.

Nous n'en dirons pas autant de Valérie. S'il est
plus difficile aux femmes d'oublier, cela tient peut-
être à leur existence moins active tout aussi bien qu'à
leur organisation. Elles ont le temps de se souvenir,
de rêver, de nourrir tout bas leurs sentiments et leurs

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 31 Août 1864.

UN MARIAGE DE RAISON

PAR

LA VICOMTESSE DE LERCHY

9

CHAPITRE VI.

(Suite.)

Il était donc obligé de souffrir qu'à Toulouse on
échangeât de fréquentes visites et que, l'été, Claire
vint souvent s'installer à Bois-Violettes pour une
huitaine de jours.

Valérie n'était jamais plus triste et plus maussade
que dans ces moments-là. Elle et son amie passaient
de longues heures ensemble, le notaire se rendant
chaque matin à Toulouse et ne rentrant que vers le
soir, avec Darvel. C'étaient alors entre Léonce et sa
femme des effusions de joie et de tendresse à n'en
pas finir. Caresses, questions affectueuses, exclama-
tions, paroles d'amour se succédaient, se pressaient
comme après une longue séparation. Et tout cela en
présence de leurs amis ! C'est à peine s'ils se modé-
raient quand Mme Maujardin avait du monde. Cette
exagération jetait du ridicule sur leur amour, d'ail-

La reproduction est interdite.

ne veut pas renoncer à l'espoir de s'appartenir un jour à elle-même et ne cesse de revendiquer à son profit l'application d'un principe que l'Angleterre ne peut contester : le principe du *self-government*.

LA FRANCE.

La France fait observer, à l'occasion de la visite du roi d'Espagne, que c'est en plaçant nos relations au-dessus des mesquines susceptibilités des vieilles prétentions que nous avons préparé la situation actuelle.

« Aujourd'hui, dit en terminant M. Garcin, la politique de la France trouve, de l'autre côté des Pyrénées, une appréciation équitable et sympathique ! Nous ne savons pas si les deux pays deviendront alliés, mais ils peuvent facilement devenir amis. Nous ne sommes plus au temps où la politique française avait besoin de dominer la monarchie espagnole pour lutter contre l'Autriche. Ce que nous cherchons aujourd'hui, c'est une Espagne liée à la France par ses intérêts, et non soumise à notre puissance. Notre grandeur est telle, que nous n'avons qu'à souhaiter la sienne, parce qu'elle ne peut plus être un péril et qu'elle répond à nos sentiments de sincère sympathie. »

LE SIÈCLE.

Le Siècle, que l'on sait peu favorable aux tentatives de réorganisation de la nation mexicaine au point de vue de notre intervention, s'exprime ainsi dans son bulletin, après avoir signalé l'activité que déploie le nouvel Empereur :

« Par un retour assez étrange des choses, écrit M. Delord, le clergé et la réaction, qui devraient aimer le souverain de leur choix, en sont venus à le craindre, tandis que les hommes honorables du parti libéral, tout en se tenant à l'écart, semblent cependant montrer une certaine sympathie envers Maximilien, comme homme privé. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

DEPECHE TÉLÉGRAPHIQUE

(Moniteur du 31 août.)

Nominations dans la magistrature.

Nominations dans la Légion d'honneur.

M. le maréchal Canrobert, président du Conseil Général, a quitté Cahors, le 27 de ce mois.

L'assemblée départementale a clos le même jour sa session.

Son Exc. a témoigné à tous sa vive satisfaction de se retrouver au milieu de ses compatriotes, et a, en même temps, exprimé son vif regret de ne pouvoir prolonger plus longtemps sa visite au département du Lot ; en s'éloignant, elle n'a pas oublié nos établissements de bienfaisance.

Notre projet est de rendre compte, dès la publication de notre prochain n^o, des résolutions prises par le Conseil général dans sa session de 1864.

Par arrêtés préfectoraux, du 27 août 1864, la mairie de Sénaillac a été reconstituée de la manière suivante :

M. Bordes (Jean-Baptiste), a été nommé maire en remplacement de M. Calméjane, décédé. M. Lherm (Jean), a été nommé adjoint, en remplacement de M. Bordes, appelé aux fonctions de maire.

Par arrêté préfectoral du 26, ont été nom-

peines intimes. Et puis Valérie n'était pas libre elle n'avait pas d'avenir ; sa vie était enchaînée, et elle en trouvait par moments le fardeau si lourd qu'elle se désespérait de n'avoir encore que vingt-et-un ans.

Pauvre femme ! Comme elle était punie d'avoir sacrifiée l'amour à l'intérêt ! Elle souffrait d'autant plus qu'elle avait assez de justice et de délicatesse dans l'âme pour sentir, quand elle s'interrogeait sérieusement, ses torts envers son mari. Il était si bon, si généreux, si noble, il avait le cœur si haut placé, il lui donnait parfois des preuves d'une affection si vraie ! Quelques jours après les petites scènes que nous rapportons tout à l'heure, la conversation tomba entre eux, sur l'intelligence et la gentillesse de Céline. Valérie, qui aimait beaucoup sa sœur, paraissait inquiète, pour l'avenir de cette enfant, d'une brèche faite à la petite fortune de leur père par un placement de fonds malheureux.

— Rassurez-vous, Valérie, lui dit le notaire ; je me charge de sa dot.

— Vous, Louis ?

— Un frère n'en a-t-il pas le droit ?

— Oh ! vous êtes bon, s'écria-t-elle tout émue.

— C'est à dire que j'aime Céline, d'abord parce qu'elle le mérite, ensuite et surtout parce qu'elle est votre sœur. Je prends soin de son avenir par amitié pour elle et pour vous ôter un souci. »

Elle lui saisit les mains et le remercia avec une effusion qui l'embarrassa et le charma en même temps. Il s'étonnait que Valérie ne trouvât pas la chose toute naturelle. Mais ce qui la touchait ainsi, ce n'était pas la générosité de Maujardin, c'était

mées institutrices communales :

Pléau (Marie-Joséphine), sœur de la Congrégation de St-Vincent-de-Paul, à Payrac ; Ruard (Marie-Françoise), à Baladou ; Mespoulet (Jeanne), à Lanzac ; Cocula (Marie), à Concorès ; Capmas (Virginie), à Cours ; Destal (Augustine), à Viré.

Le 21 août a eu lieu la distribution des prix de l'école chrétienne communale de Cahors. La réunion était nombreuse. Dans la cour de l'établissement, sur une estrade, avait pris place M. le Préfet du Lot, M. Cangardel, adjoint, M. l'Inspecteur d'académie, M. Blaviel, vicaire général, etc. Mme de Pebeyre et Mme Bessières donnaient par leur présence un éclat particulier à cette fête de l'enfance.

Après quelques dialogues récités avec beaucoup d'intelligence par les élèves désignés, M. Blaviel a prononcé le discours d'usage. Nous reproduisons en entier cet écrit rempli des idées les plus saines et les plus élevées, sur l'Amour que l'on doit à ses parents et surtout à son Dieu :

« Encore ce matin, j'ignorais qu'à moi devait incomber le devoir, toujours si doux, de vous adresser la parole, en ce jour qui vient mettre fin à vos travaux et couronner vos succès. »

« Je n'ai pas reculé !... Dépositaire et gardien de la vérité, le prêtre ne doit jamais refuser de rompre ce pain des intelligences, surtout lorsqu'il peut s'adresser à des cœurs si bien disposés, et dont le désir est de connaître la voie pour y marcher d'un pas ferme et courageux. »

« Que vous dirai-je aujourd'hui, mes enfants ? Ah ! dans ces jours d'obscurcissement, dans ces jours où les vérités diminuent, dans ces jours où les notions les plus claires se perdent au sein de ténèbres de moment en moment plus épaisses, nous sommes contraints de remettre en lumière, les principes les plus élémentaires, et d'établir ce qui, pour l'œil sain, est plus clair que le soleil. »

« Ah ! sans doute, et nous aimons à le rappeler au moment où commencent ces jours que vous allez passer entiers au sein de la famille, sans doute l'autorité paternelle, l'autorité maternelle sont saintes et vénérables ; vous devez tant à ces mères qui vous protègent dans leur sein avec tant d'angoisses et de douleur, à ces mères qui vous nourrissent de leur lait, à ces mères qui veillent avec tant de sollicitude, sur ces années si tendres, où la vie si fragile a besoin de tant d'aide et de secours, à ces mères dont l'amour vous suit partout, et, pour ainsi dire, vous enfante de nouveau chaque jour, à ces pères qui, au prix de tant de labeurs et de peines, gouvernent, soutiennent, entretiennent ce petit Etat, qu'on appelle la famille, à ces pères qui, au prix de tant de privations, vous procurent le bienfait de cette éducation si utile et si bonne, »

« Comme vous devez aimer ces parents qui, eux à leur tour, vous aiment d'une manière si efficace et si tendre ! Comme vous devez respecter leur autorité, obéir à leur commandement ! comme vous devez désirer avec ardeur de voir arriver le moment, où vous pourrez les aider à porter le fardeau de la vie dont ils vous ont communiqué le bienfait, et le poids de ces labeurs qu'ils s'imposent pour vous ! avec quel bonheur, ce me semble, vous devez leur rapporter toutes les joies de ces succès qui leur appartiennent pour une si grande part. »

« Non, non, ce n'est pas le prêtre qui méconnaît les lois de la famille, ce n'est pas lui qui apprend aux enfants à contester, à éluder l'autorité de ses chefs. »

« Mais, parce que le prêtre est le représentant de Jésus-Christ, instituteur et restaurateur de la famille de Jésus-Christ, qui, seul, peut la maintenir dans sa perfection et la plénitude de ses droits, le prêtre vous dira : Enfants, aimez, respectez, aimez beaucoup, respectez beaucoup vos parents ; mais, souvenez-vous, que cette autorité de vos pères et de vos mères relève d'une autorité plus haute et découle d'un amour plus parfait et plus nécessaire encore, souvenez-vous que cette autorité et cet amour sont fondus sur l'amour et l'autorité de Celui de qui vient et découle toute paternité au ciel et sur la terre. »

« Que fut l'autorité, l'amour des pères et des mères là où l'autorité et l'amour du premier de tous les pères furent méconnus ?... L'antiquité païenne

de Céline, c'était l'affection délicate qu'il témoignait à elle-même. Certes, ces attentions toutes de cœur, ce soin de vous épargner des préoccupations pénibles valent bien des petites prévenances dont l'objet est uniquement de multiplier vos plaisirs et de satisfaire vos caprices. Valérie le sentait ; mais comme les occasions de montrer son amour de cette façon-là sont toujours rares, l'impression salutaire de ces bons moments s'effaçait trop vite. L'indifférence et l'ennui reprenaient bientôt le dessus.

Nous ne la suivrons pas dans ces alternatives. Disons seulement qu'une troisième année s'écoula comme les deux premières.

CHAPITRE VII.

Le mois de septembre commençait à peine, il faisait chaud comme en juillet, et pourtant Bois-Violettes était désert. La santé de Valérie donnant un peu d'inquiétude à son mari, il venait de la ramener à Toulouse afin d'être toujours auprès d'elle et de pouvoir consulter plus facilement le médecin en qui elle avait confiance. Depuis qu'elle était souffrante, il l'entourait d'attentions, de précautions de tout genre, le plus discrètement et le plus simplement possible, sans l'alarmer par des questions inquiètes, sans l'accabler de tendres recommandations, sans lui imposer à toute heure du jour sa présence qu'il croyait importante. Elle lui était reconnaissante de ses soins ; mais les attribuant bien plus au devoir qu'à l'amour, elle éprouvait souvent de l'impatience et de l'irritation à l'idée que ce dévouement coûtait sans doute beaucoup au notaire.

nous le montre, les mœurs de la Chine nous le redissent mieux encore.

« Et cependant, en ce siècle aux prétentions si singulières et si peu justifiées, cette autorité première, cet amour principal et premier sont méconnus, on fait sonner bien haut les droits de pères et de mères, on parlerait même volontiers des droits de l'enfant aussi bien que de ses devoirs, mais si nous voulons parler des droits de Dieu, on s'étonne, on se récrie, on dirait une usurpation au premier chef. »

« Ah ! mes enfants, tenez-vous loin de ces erreurs si dangereuses et pour l'autorité paternelle, et pour le bonheur de la famille ; mes enfants, comprenez bien qu'il n'y a rien de vrai, de solide que dans l'ordre. »

« Eh bien, je le dirai tout haut, et j'en suis sûr je ne trouverai pas de contradicteurs dans cette assemblée, où je vois avec le premier magistrat du département et les magistrats de la cité, avec les chefs du corps académique, avec les représentants du clergé et de notre vaillante armée, l'élite de notre généreuse population, l'autorité paternelle, cette autorité si bonne et si sainte, cette autorité est subordonnée à l'autorité de Celui dont nul père ici-bas, comme l'a si bien dit un célèbre docteur, ne peut égaler la paternité. « *Nemo tam pater quam Deus*. Ces droits s'arrêtent devant ceux de Dieu, que dis-je ? Son premier devoir est de faire respecter les droits de ce premier des pères, et de l'église qu'il nous donna pour mère principale et première. »

« Ah ! je le disais, naguère, dans une autre enceinte, nous oublions trop notre haute dignité, nous ne sommes pas assez fiers de nos sublimes destinées. Je parle à des chrétiens, à des enfants chrétiens, à des enfants de pères et de mères chrétiens, pourquoi donc ne parlerais-je pas chrétiennement ?... et n'est-ce pas dans Jésus-Christ qu'il faut chercher la force et l'efficacité de tout discours destiné à faire du bien aux âmes ? n'est-ce pas Lui seul qui est la voie, la vérité et la vie ? »

« Certes, même en nous bornant aux horizons de ce monde, et en nous tenant enfermés dans les limites d'un ordre naturel qui eût pu exister, mais qui n'exista jamais, les droits premiers et principaux de Dieu sont assurément incontestables ; il est toujours le premier et nécessaire auteur de la vie, et le père et la mère ne sont que l'instrument dont il se sert pour en communiquer le bienfait. A Lui donc doit se rapporter la première obéissance, et pour Lui doit être la soumission absolue, sans réserve, sans restriction. »

« Mais si nous entrons dans l'ordre réel et véritable, si nous nous élevons à ce surnaturel qui est notre condition, que les droits de Dieu se manifestent plus éclatants encore !... Comme ce Baptême, qui nous lave et nous purifie, resserre les liens qui nous unissent au Créateur et donne un nouveau degré de puissance, une étendue nouvelle à son autorité sur nous. Ah ! par ce baptême nous acquérons le nom et la réalité d'Enfants de Dieu, nous sommes faits les frères de ce glorieux premier-né qui, dans sa personne auguste, unit Dieu et l'homme, et fait participer ses frères aux sublimes prérogatives de la filiation divine. »

« Non, non, mes enfants, vous n'oubliez pas cette grandeur, vous ne méconnaissez pas cette dignité, elle sera toujours pour vous l'objet d'un légitime orgueil. »

« Ah ! je le répète, vous aimerez vous parents, vous respecterez vos parents, mais vous aimerez encore plus, vous respecterez encore plus Dieu, votre premier père, l'Eglise, votre première mère ; vous obéirez à vos parents vous serez prompts à voler où vous appelleront leurs ordres, mais vous obéirez encore plus à Dieu, à son église, mais vous serez encore plus prompts à accomplir les ordres de Dieu et les ordres de l'Eglise. »

« Oui, oui, votre amour, votre respect, votre obéissance, seront ordonnés, et parce qu'ils seront dans l'ordre, ils seront vrais, ils seront forts, ils seront constants. »

« Je ne le crains pas, non, vos parents, si chrétiens, ne voudront jamais se mettre à la place de Dieu, qui est aussi leur père, à la place de l'Eglise qui est aussi leur mère ; mais ils sont hommes, ils peuvent errer eux aussi, et si un moment d'erreur survenait chez eux, si un jour ils vous demandaient ce qu'ils ne doivent pas vous demander, si un jour ils se plaçaient entre vous et Dieu, entre vous et l'Eglise, Ah ! vous leur montreriez la croix, vous leur montreriez le ciel, et vous aimeriez Dieu, et vous obéiriez à Dieu, et vous aimeriez l'Eglise, et vous obéiriez à l'Eglise, et votre amour pour vos parents, et votre respect pour vos parents resteraient sans atteinte, que dis-je, par là ils seraient sauvés et maintenus. »

« Et nous nous étonnerions que l'Eglise lutte et

Il était onze heures du matin, Valérie, à peine levée, venait de s'étendre sur une chaise longue. Les jalousies baissées ne laissaient pénétrer qu'un demi-jour dans sa chambre. Elle était un peu pâle, mais belle à ravir dans son élégant négligé, et elle semblait, à vrai dire, plus préoccupée et soucieuse que malade.

Le notaire ouvrit la porte avec précaution, entra et s'avança sans bruit jusque tout près d'elle. Après l'avoir un moment considérée en silence comme pour juger de son état sur sa physionomie, il lui demanda avec intérêt :

« Eh bien, Valérie, comment vous trouvez-vous ce matin ? »

— Comme vous voyez, ni mieux ni plus mal, répondit-elle assez sèchement.

— Ou souffrez-vous donc ?

— Partout. »

Elle aurait aussi bien pu dire : « Elle ressentait un malaise général, une sorte de faiblesse, de lassitude et de dégoût, mais pas la moindre douleur. »

Un peu d'énergie, et elle aurait surmonté tout cela mais elle en manquait au physique comme au moral.

« Le médecin doit-il venir aujourd'hui ? »

— Je l'ignore, répliqua-t-elle, en fermant les yeux comme si elle n'avait plus la force ni de parler, ni d'écouter.

— Voulez-vous que je le fasse chercher ?

— Merci ; épargnez-vous cette peine et ne négligez pas plus longtemps vos affaires pour moi. »

C'était un congé ; il se retira sans mot dire, mais il envoya chez le médecin. Loin d'en vouloir à Valérie

combatta pour conserver et maintenir cet ordre !... Non, non, enfants, parents vous comprendrez que par ces luttes généreuses elle vous défend et vous protège tous également, vous comprendrez que par ces vigoureuses résistances, elle conserve et maintient la famille. Ah ! l'édifice croule si le fondement chancelle ; tous vous admirerez son courage, et vous bénirez sa force protectrice, votre cœur sera avec elle dans ses luttes, vos vœux l'accompagneront dans ses combats, c'est pour vous que doivent être les fruits de ses victoires. »

PRÉFECTURE DU LOT.

AVIS.

CARTE DÉPARTEMENTALE.

Le préfet du Lot fait connaître que des exemplaires de la Carte Départementale en quatre feuilles, dite de l'Etat-Major, propriété du Département, sont mis en vente.

Le prix de l'exemplaire est fixé, par délibération du Conseil général, à 5 francs.

S'adresser au bureau des Travaux Publics, à la Préfecture.

Le 27 du courant, à 10 heures du soir, le feu prenait à la maison du St Kuezniski, située à Listerie, canton de Figeac (Est). Le bâtiment, placé loin de toute autre habitation, au milieu d'un bois, était difficile à secourir vu le manque complet d'eau. Aussi, malgré les secours, les flammes ne s'éteignirent que lorsque le dernier pan de bois fut consumé. On ne sait à quelle cause attribuer le sinistre. Le propriétaire était hors de chez lui depuis un mois. Les pertes sont évaluées à 2,000 fr. La maison était assurée.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'adresser à MM. les préfets une circulaire concernant l'établissement d'une école normale pour la préparation à l'enseignement spécial, les distributions de prix dans les écoles primaires et la fondation de prix en faveur d'anciens élèves de ces écoles.

Après avoir démontré la nécessité de constituer fortement les études spéciales, en créant une grande école qui formerait des professeurs propres au nouvel enseignement exigé par les besoins toujours croissants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, M. le ministre engage MM. les préfets à entretenir de ce projet les conseils généraux des départements.

M. le ministre pense, en outre, qu'il serait bon que chaque village eût sa fête annuelle de l'enfance et du travail. La dépense qu'elle entraînerait serait bien minime, et, à défaut de la commune et du département, les particuliers tiendraient à honneur de s'en charger.

M. le ministre se préoccupe aussi de ne pas laisser perdre, par le jeune homme, les connaissances acquises par l'enfant à l'école primaire. Le moyen qu'il propose comme remède à ce mal intellectuel, consisterait à établir dans chaque canton un prix pour l'enfant de quinze ans et pour le jeune homme de dix-huit, livrés aux travaux agricoles ou manuels, qui auraient le mieux conservé et le plus accru l'enseignement de l'école.

L'inspecteur primaire serait le juge de ce concours cantonal, et le prix délivré par le conseil général, le juge de paix ou quelque notable du canton, serait un livret de caisse d'épargne.

Le budget du ministère de l'instruction publique ferait, si cela était nécessaire, une partie de la somme ; l'autre serait à la charge du département.

L'Empereur, dit en terminant M. le ministre,

de son humeur maussade, il ne voyait là qu'un symptôme d'irritabilité nerveuse. Il avait pour elle l'indulgence d'un père pour un enfant malade et capricieux.

Un instant après, Claire, gaie et radieuse comme un rayon de soleil, entra en sautillant dans la chambre de Valérie.

« Coquette ! s'écria-t-elle. Je crois vraiment que tu fais la malade pour te rendre plus intéressante et plus jolie encore. »

— Aux yeux de qui ? demanda Valérie avec un sourire triste.

Claire répondit par une plaisanterie, taquina M^{me} Maujardin sur son attitude languoureuse et sa voix mourante, et la fit passer de l'abattement à l'impatience, de l'impatience au rire et à l'oubli momentané de son malaise. Bientôt une légère rougeur anima les joues de Valérie ; elle attira son amie à côté d'elle et lui fit une confidence d'un air sérieux et embarrassé. Claire la regarda avec une joyeuse surprise, l'embrassa, la félicita avec effusion ; mais Valérie était redevenue soucieuse et inquiète.

« Parlons d'autre chose, dit enfin M^{me} Darvel. Je viens pour t'annoncer... »

— Une nouvelle heureuse, à en juger par ta gaieté folle.

— Heureuse et malheureuse. La médaille a son revers.

La suite au prochain numéro.

m'a commandé de donner sur ce point, le signal et l'éveil, en m'autorisant à offrir la part pour laquelle le budget universitaire pourrait contribuer; le reste revient aux localités. On n'oubliera pas que le meilleur moyen d'avoir les prisons vides, c'est de tenir les écoles pleines.

Nous reproduisons avec empressement la lettre suivante qui nous signale un oubli regrettable fait dans notre compte-rendu du concert de vendredi dernier.

« Monsieur le Rédacteur.

» Dans votre bienveillant compte-rendu du concert de vendredi, une personne qui méritait à tous égards de partager le succès de cette soirée a été oubliée, bien involontairement sans doute. Je parle de M^{lle} Fenouillet dont la gracieuseté a été, en cette circonstance, à la hauteur de son talent de pianiste.

» Il me suffit de signaler l'oubli pour que vous le répariez aussitôt.

» Je saisis cette occasion pour témoigner toute notre reconnaissance à la société d'élite qui a bien voulu nous honorer de sa présence.

» Recevez, etc. » SAINT-CHARLES. »

Le journal paraissant le lendemain du concert, le compte-rendu trouva sa place envahie par d'autres articles et ne put être inséré en entier. C'est ainsi que les lignes suivantes que nous avions cru devoir consacrer à la direction Saint-Charles, au moment de la clôture du théâtre, avaient été mises de côté :

M. Saint-Charles n'est pas seulement pour nous un chanteur de mérite; nous lui savons gré d'avoir, depuis l'hiver, marqué son passage à notre théâtre, comme directeur autorisé, par d'excellentes troupes qui nous ont donné de la belle musique, de la bonne littérature, des spectacles où les dames pouvaient assister. Ce sentiment des convenances n'est pas assez commun pour qu'on néglige d'en tenir compte lorsqu'on le rencontre.

Les recettes eussent été peut-être plus fructueuses avec un de ces répertoires équivoques, rehaussés d'une musique plus équivoque encore, où l'on semble prendre à tâche de justifier les reproches d'immoralité parfois adressés injustement à tout le théâtre. Mais M. Saint-Charles et ses camarades ont été de véritables artistes plutôt que des spéculateurs. Puissions-nous avoir à faire un pareil éloge des directeurs que l'avenir nous réserve.

ADJUDICATION

Le Mardi, 4 octobre prochain, à deux heures après midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par M. le Préfet du Lot, assisté du Conseil de préfecture, en présence de M. l'Ingénieur en chef du département, à l'adjudication, au rabais, et par voie de soumissions cachetées, des travaux restant à exécuter pour le rechargement des routes Impériales, nos 122 et 140.

Les travaux, divisés en deux lots, sont évalués, par aperçu, de la manière suivante, savoir :

1^{er} Lot. — Route Impériale, n° 122, entre la limite de l'Aveyron et celle du Cantal, 25,212 fr. 33 c., non compris une somme à valoir de 9,005 fr. 08 c., pour dépenses imprévues, cylindrage, etc., etc.

2^e Lot. — Route Impériale, n° 140, entre Figeac et la limite de la Corrèze... 61,724 fr. 86 c., non compris une somme à valoir de 28,609 fr. 89 c., pour dépenses imprévues, cylindrage, etc., etc.

Le cautionnement est fixé, pour le premier lot, 840 fr., et pour le deuxième lot, à 2,050 fr.

Chaque lot fera l'objet d'une adjudication particulière et sera soumissionné séparément.

Les projets des travaux sont déposés à la Préfecture (bureau des travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Adjudications du 20 août 1864.

Ch. v. de gr. c., n° 26, de Vayrac à Gluges, partie comprise entre le passage à niveau de St. Denis et la route départementale n° 14; sur une longueur de 4,270 m 70.

Adjudicataires: Landrevi (Jean), de Catus, et Mausac, de Martel. Rabais 12 0/0.

Ch. v. de gr. c. n° 38, de Vayrac à St.-Céré, partie comprise entre le port de Sols et le chemin de Gintrac. Longueur de 1,222 m.

Adjudicataires: Certain (Antoine) et Delmon (Arnaud), des Quatre-routes. Rabais 3 0/0.

Ch. v. de gr. c. n° 43, partie comprise entre le Pech-Gris et les Landes, sur une longueur de 1,630 m 20.

Adjudicataire: Boudy (Guillaume), de Labastide-du-Vert. Rabais 13 0/0.

Ch. v. d'int. c. n° 4, de St. Martin Labouva à Puy-lagarde, partie comprise entre le Lot et la maison Couderc, sur une longueur de 730 m 30.

Adjudicataire: Balat (Firmin), de Cajarc.

L'Empereur a fait aux lauréats du concours général des lycées et collèges des départements une bien agréable surprise. Sa Majesté leur a envoyé une médaille en argent, de grand module, portant le nom du lauréat et une inscription commémorative du succès obtenu par lui. Cette magnifique médaille est enfermée dans un écrin en maroquin rouge aux armes impériales.

Il résulte du bulletin publié le 22 au soir par l'Observatoire, qu'une nouvelle bourrasque envahit l'Europe par le golfe de Gascogne. Une série d'orages, ajoute le bulletin, est donc probable pour le centre de la France.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, à Paris.
Livraison du 30 juillet 1864.

SOMMAIRE :

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Fête de Versailles en l'honneur du roi d'Espagne. — Incendie de Limoges. — Les industries inconnues de Londres. — Gazette du palais. — Les colonies françaises : Le royaume de Porto-Novo (deuxième article). — Le chemin de fer de Paris à Madrid. — Obsèques de la princesse Czartoryski. — Causerie dramatique. — Correspondance italienne. — Le coffre à quatre cornes. — M. Desmarest. — Bulletin bibliographique.

Gravures : Fêtes à Varsovie : Le gouverneur passant sur la place de Saxe. — Fête donnée à Versailles, en l'honneur de S. M. le roi d'Espagne. — Incendie de Limoges (4 gravures). Les colonies françaises : Le royaume de Porto-Novo (deuxième article). 12 gravures. — S. S. le Pape visitant la caserne récemment construite au Macao (Rome). — Le coffre à quatre cornes, demi-grandeur naturelle. — M. Desmarest, bâtonnier de l'Ordre des avocats. — Régates de Toulon (14 août). — Le moi. d'août — Echechs. — Rébus.

AVIS On demande pour professeur de latin un jeune homme de vingt à vingt-cinq ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. Labalbary, à Périgueux.

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 28 août 1864.

11 Versements, dont 4 nouveaux 1,620 f »

9 Remboursements, dont 4 pour solde 1,467 87

Pour la chronique locale : A. LATYEU.

Départements.

Nous avons parlé de la maladie de Jasmin; elle a été grave, ainsi que nous le disions, très-grave même, et sans les soins aussi intelligents qu'empresés de M. le docteur Labesque, la Poésie perdait un de ses plus fervents adeptes, la Charité un cœur dont elle aime à faire son principal sanctuaire.

Heureusement, il n'en est pas ainsi, et notre poète est sorti de son lit de douleur, il a repris l'air, admiré de nouveau la profondeur de notre ciel et la beauté de nos campagnes. Mais il n'est pas pour cela hors de pages! — La convalescence, dans ces sortes de maladie, est longue, pleine de dangers, et une rechute presque toujours mortelle. Aussi la prescription du médecin est-elle exprimée en termes formels et catégoriques. Jasmin ne pourra, d'un an au moins, mettre sa verve ni sa voix au service du pauvre. C'est dur pour un cœur comme celui de l'apôtre de la charité; mais ceux qui ont été témoins de ses horribles souffrances comprendraient fort difficilement qu'il ne se résignât point à cet arrêt sage et joué ainsi sa vie: elle est chère à tous ceux qui le connaissent et l'apprécient, plus chère encore aux malheureux dont il est souvent la providence.

(Journal de Lot-et-Garonne).

COUR D'ASSISES DE L'ARIÈGE

Séant à Foix.

SESSION EXTRAORDINAIRE.

Présidence de M. le conseiller DENAT.

Affaire de Labastide-Besplas.

Quatre homicides suivis de vol. — Assassinat de M. Bugad de Lasalle et de ses trois domestiques au château de Baillard.

Audience du 27 août 1864.

Condamnation des Accusés.

M. le président Denat a terminé son résumé à quatre heures du soir.

Le jury a délibéré pendant une heure et 1/2. Latour a été reconnu coupable des crimes commis à La Bastide, et condamné à mort.

Audouy, reconnu coupable avec des circonstances atténuantes, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

En entendant sa condamnation, Audouy verse d'abondantes larmes; Latour ricane, et s'écrie à trois reprises différentes: *Vive l'Empereur!*

Avant que l'arrêt ne soit prononcé, les défenseurs posent des conclusions qui sont rejetées par la cour. M^e Laborde demande à rectifier une phrase de sa plaidoirie. La sténographie lui fait dire: « Audouy a commis le crime. » Il a dit: « Audouy a connu le crime. »

M. LE PRÉSIDENT. — Accusés, vous avez trois jours pour vous pourvoir en cassation.

LATOUR. — Allez faire dresser la potence!

L'attitude de Latour depuis le moment où il a connu son sort, indique une nature d'une rare énergie. Sa forfanterie sarcastique ne s'est pas démentie un seul instant. On pouvait cepen-

dant voir sa main droite posée sur son genou s'agiter d'une façon fébrile: il s'est docilement laissé enchaîner par les gendarmes avec lesquels il continuait à rire. Nous avons entendu dire qu'une minute après, il s'était écrié: Je n'aurais pas dû me laisser enchaîner, ils n'auraient pas eu un cheveu de ma tête. Rentré dans sa prison, il a demandé la gourde pour se désaltérer en disant au gardien: Ils n'ont pas encore ma tête.

Audouy est remonté en sanglotant dans l'omnibus de la prison: plusieurs personnes l'ont entendu dire et les autres? Ce propos a été beaucoup commenté.

Il y avait à peine cinq minutes que le jury était entré dans la salle de ses délibérations, qu'on voyait arriver un gendarme avec un pli cacheté, puis un autre gendarme accompagnant un homme en blouse. Le bruit se répandit presque aussitôt que cet homme venait faire connaître à la justice qu'Audouy avait dit à l'un de ses parents que, pour sa part, il avait tué deux des victimes de La Bastide-de-Besplas. Nous croyons que c'est là une de ces rumeurs étranges comme on en a déjà tant enfantées sur cette affaire de La Bastide, et que la justice a dû reléguer au rang des fables.

Jusqu'à présent, on n'a aucune nouvelle relativement aux prétendues révélations dont plusieurs journaux ont prêté le dessein aux condamnés Latour et Audouy. Ce que l'on sait, c'est que le premier montre une extrême irritation et que le second se tient tranquille.

Le Droit et la Gazette des Tribunaux font précéder le compte-rendu de l'audience du 20, de quelques curieuses observations:

« On sait, dit le premier de ces journaux, que la cour de Toulouse, à raison de la gravité de l'affaire, l'avait évoquée et avait confié l'instruction à M. le président de la chambre d'accusation, M. Faure. Plus de trois cents témoins ont été entendus tant à Toulouse qu'à Pamiers, et plus de quinze individus ont été, dans les premiers jours, mis en état d'arrestation. La défense paraît vouloir se faire un grand argument de ces recherches judiciaires, qui, presque toujours indécises au début, vont un peu au hasard et d'un pas mal assuré, *pede claudo*: ces tâtonnements sont inévitables surtout quand, à raison de l'isolement de l'habitation, des grandes distances à parcourir, la justice, tardivement prévenue, ne peut arriver que vingt ou vingt-quatre heures après le crime commis. Dans ce pays de montagnes, les communications ne seront jamais aussi rapides qu'elles le sont dans les pays de plaine.

Quelle que soit l'indignité du principal accusé, le problème tel qu'il se présente n'en est pas moins des plus intéressants; à la rigueur, on pourrait dire que Jacques Latour, s'il n'est pas coupable des crimes nouveaux qui lui sont imputés, n'en est pas moins complètement incapable: mais c'est précisément cette sorte de vraisemblance morale qui fait la difficulté de ce procès, en pouvant jusqu'à un certain point, égarer ou troubler les esprits.

Ce Jacques Latour est véritablement une physionomie curieuse: il apporte dans sa défense des ressources d'esprit extraordinaires; à mesure que le débat se prolonge, il prend plus d'assurance; parfois même il pose et cherche à se faire une tribune du banc où il est assis: il n'a pas été sans remarquer que de nombreux rédacteurs recueillent ces débats; son cynique orgueil est flatté. Il semble avoir dominé son défenseur lui-même. « Ne m'interrompez pas! » lui disait-il aujourd'hui avec un geste impérieux. Personne ne sait mieux que lui les droits de la défense; il est toujours prêt à les revendiquer, et au besoin il poserait lui-même des conclusions. Seulement la justice, il ne prend pas la peine de le cacher, est son ennemie; tout ce qui vient d'elle lui est suspect; hier il l'accusait d'avoir changé ou brisé ce fameux petit peigne qui élève contre lui ses dents ébréchées; il est même très-formaliste; dans l'instruction, il tenait tête à tous les magistrats qui successivement l'ont interrogé; il exigeait la reproduction des pièces originales. Aujourd'hui même, à propos d'un passeport, il exigeait qu'on lui représentât le registre à souche d'où il avait été détaché. Il n'est pas de manœuvre qu'il n'emploie pour intimider les témoins, soit qu'il ait devant lui un mari, une femme ou une jeune fille; il cherche à deviner tous les mystères, et au besoin il suppose toutes les intrigues, et partant de là, il essaie de se rendre redoutable; mais il a rencontré à l'audience, surtout chez de jeunes filles, de ces natures courageuses du Midi auxquelles l'énergie ne fait jamais défaut quand la fierté est blessée. »

« Cet homme étrange, dit à son tour la Gazette des Tribunaux, pour tromper la justice, après son évasion, prenait effrontément, le nom de Léonard Boaba, et avait réussi à faire croire, un moment, qu'il était un des deux Arabes évadés du bagne de Toulon, et s'appelait ou

Admed-ben-Mohamed, ou Bel-Kassem ben-Merzoug.

Voici ce que nous lisons dans un interrogatoire subi le 7 octobre 1862, par Jacques Latour, alors prévenu d'escroquerie, et qui se cachait sous un faux nom:

« Je m'appelle Léonard Boaba, j'ignore où je suis né, ainsi que les noms de mes père et mère. Je sais seulement qu'à l'âge de deux ans, j'ai été trouvé par une troupe de Hollandais à Batavia (possession hollandaise), couché sur le cadavre d'un homme et d'une femme qu'on avait supposé être mon père et ma mère, et avoir été assassinés. J'ai été élevé à Batavia, que j'ai quitté il y a dix-huit mois seulement pour venir en Espagne. « Depuis trois mois environ j'ai quitté l'Espagne, et j'ai franchi la frontière à la faveur d'un berger qui conduisait un troupeau, et qui m'a pris avec lui comme son aide pour me faire passer. J'ai ensuite parcouru les départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de la Haute-Garonne. »

Nous avons dit qu'on avait distribué aux jurés une carte destinée à faire comprendre toutes les marches et contre-marches de Jacques Latour, dans les départements frontières de l'Espagne. On y remarque les nombreuses cachettes de l'accusé, depuis Porto-Graud, près de Toulouse, jusqu'à Labastide-Besplas, et le point de son arrestation, non loin de Sentein, lieu de sa naissance, dans l'arrondissement de Saint-Girons.

C'est à peine si pendant une audience de huit heures, on s'occupe pendant dix minutes d'Hercule, sorte de comparse un peu effacé dans ce drame sanglant. Il avait un défaut commun à beaucoup d'autres artistes d'un ordre plus élevé, c'était de dépenser avant de gagner, c'était d'escompter la générosité des amateurs de pugilat. Parfois la recette ne répondait pas aux espérances, et alors il y avait à la fois déception de l'artiste et opposition de l'aubergiste sur le matériel et le personnel. Le plus souvent c'était le gendarme qui se chargeait de la négociation. Un de ces épisodes a égayé un peu l'audience d'aujourd'hui.

Pour extrait: A. LATYEU.

Variétés.

Salviac, 20 août.

Monsieur le Rédacteur,

Un Prince siamois à Salviac; le fait est de nature à étonner, je l'avoue, mais il n'en est pas moins vrai pour cela.

Dans les premiers jours du mois d'août, un garçon de huit à neuf ans, se promenait dans les rues de Salviac. Son teint basané, ses cheveux crépus et noirs d'ébène, son œil vil et son nez aplati, attirèrent bientôt sur lui l'attention des habitants. L'enfant paraissait surpris des groupes qui se formaient autour de lui, mais il ne prononçait aucune parole et laissait sans réponse les nombreuses questions qui lui étaient adressées.

Chacun devisait donc sur la nature du petit être, sans doute tombé de la lune disaient les plus illuminés; quand l'on vit sortir du presbytère un prêtre d'une cinquantaine d'années environ. Il marcha droit à l'enfant et l'appela par le nom de *Bium*. Aussitôt le jeune étranger répondit dans la même langue quelques mots que personne ne comprit et suivit le pasteur au presbytère d'où il s'était un moment échappé.

La curiosité m'attacha à leurs pas et je sus bientôt par M. le curé de Salviac quelques détails sur nos nouveaux hôtes. Le prêtre que j'avais vu n'était autre que le fils de M. Larnaudie, maire de Dégagnac, depuis 21 ans missionnaire apostolique. Quant à l'enfant, c'était le fils de Phra-Nai-Wai, 2^e ambassadeur de Sa Majesté siamoise.

Il y a trois ans, Phra-Nai-Wai, venu en France comme l'un des principaux membres de l'ambassade siamoise, avait trouvé les mœurs françaises tellement à son goût, qu'il avait résolu de faire élever en France un de ses fils. M. Larnaudie, possédant la confiance de ce personnage, servait aujourd'hui à la réalisation de ce projet.

Ma curiosité de plus en plus éveillée par ces détails intéressants, je priai notre bon curé de me présenter au missionnaire, ce qu'il fit aussitôt.

M. Larnaudie me reçut avec une politesse exquise. Sa noble figure brunie dans les contrées lointaines, n'a rien perdu de sa douceur; au premier abord on est saisi de respect; son langage élevé et tout paternel vous attache bientôt à lui sans retour.

La conversation du père Larnaudie est remplie de charme. Plein d'érudition, il aborde tous les sujets et les discute avec autant de simplicité que de talent. Toutes ces qualités expliquent suffisamment comment M. Larnaudie a pu se faire une seconde patrie d'un golfe de l'Indo-Chine, et s'y créer des amis nombreux et puissants. Le roi actuel l'affectionne beaucoup et honore en lui les sciences physiques pour lesquelles ce prince est lui-même passionné.

A propos de sciences physiques, le Père Lar-

naudie raconte volontiers, avec cette verve irrésistible qu'il sait si bien mêler à ses discours, comment elles lui servirent à poser les premiers jalons de son influence future, sur ce sol étranger.

Nommé missionnaire apostolique en 1843, M. Larnaudie embarqua avec lui tous les appareils propres aux expériences sur l'électricité. Arrivé dans le golfe de Siam, il occupait les loisirs que lui laissait son apostolat à faire une foule d'expériences curieuses. Chaque fois il admettait à ses séances quelques indigènes qui sortaient de chez lui émerveillés. Mais dans un pays où la civilisation n'a pas encore dit son dernier mot, la superstition était inévitable et pouvaient amener de fâcheux résultats.

Voilà M. Larnaudie qui passe pour un sorcier, dont il faut se débarrasser au plus vite si l'on ne veut attirer sur le pays la fureur des Dieux. La foule s'assemble autour de la demeure du Révérend Père. Des murmures s'élèvent. Le missionnaire oppose un visage riant à ces démonstrations hostiles. Plein de calme et de dignité il invite les plus emportés à l'approcher; il les place autour de la machine électrique; puis d'une voix assurée, il annonce qu'il va faire sortir du feu de tous ces corps qui l'environnent. Les murmures redoublent. A mort ! l'imposteur s'écrie-t-on de toutes parts. Rien n'émeut l'homme de Dieu, il a attiré sur le tabouret électrique un Siamois incrédule, quelques tours du disque ont suffi, et voilà que de toutes les parties du corps, sur un simple attouchement du missionnaire, des étincelles jaillissent. La foule est ébahie. Sa fureur se change en admiration et ceux qui naguère demandaient la destruction du sorcier, baissent les pieds du prêtre tout-puissant.

Notre conversation, au presbytère, roula surtout sur les mœurs et usages des Siamois. Je recueillis de la bouche du missionnaire, que les Siamois sont en général très-doux, très-affables envers les chrétiens. Leur religion est le Bouddhisme. Leurs prêtres portent le nom de *Talapoins*. Le pays possède des couvents d'hommes et de femmes.

Le vol est puni par l'abandon. L'assassin est puni de mort ainsi que l'adultère. Le *Talapoin* irréligionnaire meurt par le feu. On lui fait préalablement subir plusieurs épreuves tendant à démontrer sa culpabilité ou son innocence : Dans un fossé sont déposés des charbons ardents sur lesquels le patient doit marcher nu-pieds. Si à la suite de cette opération les pieds n'offrent aucune trace de brûlures, l'accusé est reconnu innocent et absous. Dans le cas contraire, on lui place la tête sur un réchaud et on le brûle à petit feu.

Mais pour découvrir le coupable il faut un délateur, et certes ce rôle n'est pas sans danger. Le délateur se présente et dépose contre le coupable. Ce dernier proteste de son innocence, alors les juges, pour trancher la question, ordonnent de planter deux poteaux dans un fleuve. Délateur et accusé sont jetés à l'eau en cet endroit et celui qui reste le plus longtemps sous l'eau est absous. Il est, comme on le voit, indispensable d'être excellent nageur dans ce pays. Aussi les mères vont-elles laver jusqu'à trois fois par jour, à la rivière, leurs enfants nouveaux-nés. A l'âge de deux ou trois ans ces enfants sont abandonnés seuls aux flots et ils ne se noient

jamais, car déjà ils nagent comme de vrais poissons.

Chez les Siamois la femme est esclave, elle n'a pas le droit de s'asseoir devant son mari, ni de manger à sa table. Le Siamois peut avoir jusqu'à quatre femmes à la fois; il peut les vendre ainsi que les enfants. Tout le travail incombe à la femme, l'homme se livre à un repos honteux et perpétuel. Non-seulement l'épouse doit s'occuper des soins du ménage, mais encore elle doit vaquer aux travaux des champs. C'est elle qui sème, c'est elle qui moissonne. Du reste les travaux des champs se réduisent à bien peu de chose. Le Cambodge qui arrose le golfe de Siam débordé, chaque année, à des époques invariables. Quelques jours avant le débordement on repand la semence. L'inondation laisse après elle un limon épais, engrais excellent, qui recouvre le grain. Toute la peine se réduit donc à moissonner.

Les habitations siamoises sont très-propres. A cause de l'inondation dont nous venons de parler, les maisons sont bâties sur des piliers de trois à quatre mètres d'élévation. Des toiles peintes tapissent les murs à l'intérieur; on recouvre les planchers de mousseline. Des nattes servent de lit. Les pauvres n'ont d'autre vêtement qu'une toile peinte roulée autour des reins. Les riches portent des habits brodés soie et or. Les hommes sont coiffés d'un turban. A l'exemple des Maures ils se rasent la tête.

Le Siamois mène une existence des plus simples, le riz est sa principale nourriture. Il ne fait jamais des provisions pour plus d'un an, beaucoup même ne s'approvisionnent pas, car la nature, sans aucun travail, pourvoit à leur alimentation.

Le cerf, le cochon, les dindes, poules et canards sont les viandes de ce pays. L'usage de la graisse de porc est aussi répandu qu'en France pour l'assaisonnement des aliments. Le bœuf est très-rare et ne sert qu'à de simples labours. Le mouton fait seul défaut.

Le golfe de Siam est sans contredit la partie la plus fertile du continent de l'Indo-Chine. Bordé par une chaîne de montagnes qui longe la mer de Chine, il se compose d'une vaste plaine que traverse la rivière Cambodge. Le sol est très-fertile, la végétation très-active. Céréales, épices, aromates, coton, etc. Cuivre, fer, argent, salpêtre, marbre tout y abonde.

Les siamois n'admettent au trône que des hommes aux cheveux gris, déjà éprouvés par l'âge. Lorsque le roi se présente au peuple, ce dernier doit mettre la face contre terre, les princes du sang sont soumis à la loi commune. Le Talapoin seul est dispensé de cet usage. Le roi est au contraire obligé de lui rendre cet honneur. Pour s'y soustraire, le roi actuel se fit Talapoin. Il a exercé pendant 25 ans la profession de prêtre, jusqu'à la mort de son frère qui régnait avant lui.

Comme Talapoin le roi de Siam avait de fréquentes relations avec nos missionnaires; ces relations se sont continuées depuis son avènement au trône et même avec quelques uns (M. Pallégoin mort il y a deux ans et M. Larnaudie, elles sont devenues amicales.

Le roi actuel fait tout le bien possible à notre religion. Chaque jour il donne des preuves de l'intérêt que lui inspire le catholicisme. Derni-

rement le chef d'une pagode, homme fort instruit se fit chrétien. Le coup était rude pour le Bouddhisme, aussi, de nombreuses dénunciations furent-elles faites au roi qui prononça cette sentence profondément philosophique :

« Que voulez-vous que je fasse à cela, je suis roi, il est vrai, mais mon empire s'exerce sur les corps et non sur les consciences. »

Une autre fois on dénonça au roi des chrétiens accusés d'avoir volé des idoles, crime puni de mort. Allons, dit le monarque, les Talapoins sont les plus coupables en cette circonstance; s'ils avaient bien veillé, les idoles n'auraient pas été volées. Ce ne sont que des fainéants qui ne pensent qu'à manger et à dormir et qui volent bien davantage.

S'adressant à un Talapoin présent : N'est-ce pas vrai ce que je dis là ?

C'est bien vrai, Sire, répondit, malgré lui, le religieux bouddhiste. (Car le roi ne doit pas être contredit).

Les chrétiens furent renvoyés absous.

Tant de bontés pour une religion si différente de la sienne donnent la plus haute idée de l'intelligence du roi de Siam. Protéger notre religion c'est l'admettre en quelque sorte, c'est en comprendre les grands mystères; et nul doute que le catholicisme ne comptât un adepte de plus si sa charge même ne lui imposait de rester fidèle aux croyances du pays.

M. Larnaudie et le jeune prince siamois ont quitté Salviac le 14 pour se rendre à Paris, où ils doivent rester jusqu'au mois de mai prochain. On les disait porteurs d'une superbe cassette qu'ils devaient offrir de la part du roi de Siam, à l'Impératrice des français, à l'occasion de la fête du 15 août.

BALDY, J^{ne}.

Paris

30 août.

Le conseil des ministres s'est réuni aujourd'hui, au Palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur.

Le Prince Humbert est arrivé ce matin à Paris; il est descendu au Palais Royal chez son beau-frère, le prince Napoléon. A 2 heures, S. A. R. s'est rendue au palais de St. Cloud. Un journal dément positivement le bruit, d'après lequel le voyage du prince se rattacherait à un projet de mariage entre lui et la princesse Anna Murat.

Le prince Humbert, qui ne fera qu'un rapide séjour en France, a reçu ce matin, au Palais-Royal, les italiens notables en résidence à Paris. Vers trois heures, Son Altesse s'est rendue, avec le Prince Napoléon et la princesse Clotilde, au palais de Saint-Cloud, où il y a dîner de gala et bal. Demain, l'Empereur et le Prince Humbert se rendent au camp de Châlons. Les grandes manœuvres dureront jusqu'à jeudi.

M. le duc de Persigny est arrivé hier à Paris; il fait partie des invités à la fête donnée au palais de Saint-Cloud, en l'honneur du prince Humbert.

On raconte que le Prince Impérial, en

disant adieu au roi d'Espagne, lui a offert une rose à la reine Isabelle en lui disant : « Je ne puis pas offrir autre chose à sa Majesté, mais j'espère qu'elle ne m'oubliera pas attendu que j'ai du sang espagnol dans les veines. »

Mgr l'archevêque de Paris vient d'adresser à son clergé une lettre circulaire prescrivant une quête pour les incendiés de Limoges, qui se fera dimanche 28 août, à tous les offices de la journée.

Le *Bulletin de Paris*, a donné le premier l'idée d'une loterie au profit des incendiés de Limoges. Nous sommes heureux d'apprendre que, sur la proposition de M. de la Guéronnière, l'Empereur vient d'autoriser cette loterie dont le capital sera de cinq millions de francs.

Il est question d'établir à Périgueux une succursale de la Banque de France.

Les portraits photographiés des deux présidents des Etats Unis d'Amérique en lutte depuis trois ans, viennent de paraître à Paris. Pour extrait : A. LAYTOU.

MERCURIALE GÉNÉRALE DU DÉPARTEMENT.

	DE LA 1 ^{re} QUINZAINE DU MOIS D'AOUT		
	Pectolitre.		le quintal métrique.
Froment....	46 ¹ 30	—	20 ¹ 90
Méteil.....	44 00	—	18 90
Seigle.....	42 57	—	17 50
Orge.....	44 »	—	18 33
Sarrasin....	41 56	—	18 64
Mais.....	42 84	—	17 96
Avoine.....	7 23	—	16 60
Haricots....	» »	—	» »

PAIN (prix moyen).

1^{re} qualité, 0¹ 30; 2^e qualité, 0¹ 26; 3^e qualité, 0¹ 24.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

- 27 août Guiraudet (Jean-Pierre), à St-Georges.
27 — Caumon (Jacques), rue Mascoutou.
Décès.
27 — Sarrasin (Emilien-Jean-Hippolyte), 48 mois rue Four-St-Laurent.
27 — Alazard (Marie), sans prof., 23 ans, rue Coin-de-Lastié.
29 — Boutou (Firmin), conducteur de diligence, 54 ans, rue Fondu-Haute.
29 — Calvignac (Marie), marchande de poisson, 76 ans, rue Donzelle.
30 — Bedué (Jean), cultivateur 86 ans, à Bégoux.
30 — Brosse (Augustine-Marie), 6 ans, rue de la Liberté.

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
25 août 1864.			
3 pour 100	66 35	» 10	» »
3 p. % emprunt de 1864.	66 30	» »	» »
4 1/2 pour 100	94 50	» »	» 15
26 août.			
au comptant:			
3 pour 100	66 30	» »	» 05
3 p. % emprunt de 1864.	66 25	» »	» 05
4 1/2 pour 100	94 75	» 25	» »
27 août.			
au comptant:			
3 pour 100	66 35	» 05	» »
4 1/2 pour 100	94 75	» »	» »

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

Eaux MINÉRALES DE MIEERS
Par GRAMAT (Lot).

Ces eaux, placées sous la surveillance du gouvernement, sont les seules en France dans lesquelles le sulfate de soude joue un rôle véritablement thérapeutique; à ce titre, elles méritent une sérieuse attention. (Voyez docteur Durand-Fardel.) Digestives si on les boit à table dans le vin, laxatives avec deux ou trois verres si on en prend davantage. (Voyez docteur Lieutaud, médecin du roi et doyen de l'Ecole de médecine.) Mais à quelque dose qu'on les prenne, elles sont essentiellement utiles contre les dyspepsies, les obstructions du foie et de la rate, les fièvres intermittentes rebelles, la jaunisse, la gravelle, le catarrhe de la vessie, la dysenterie, la constipation, la migraine, l'hypochondrie, l'hystérie, les pâles couleurs, les pertes blanches et dans le traitement des fièvres typhoïdes. (Voyez *Gazette des Hôpitaux*.) — Enfin, de nombreuses expériences faites dans les hôpitaux de Paris, notamment à l'Hôtel-Dieu, à la Charité, à Necker, à Lariboisière, etc., et par le corps médical de la France, ont prouvé que l'Eau minérale de Miers est la seule en France sulfatée sodique d'un effet vraiment efficace dans les maladies énoncées. (Voyez *France médicale*, *Union médicale*.)

DÉPÔT à CAHORS des EAUX, SELS et PASTILLES DIGESTIVES de MIEERS
A la Pharmacie centrale VINEL, à la pharmacie MIRC et dans toutes les meilleures pharmacies du département. — Les FRÈRES CABANES, de Cahors, se chargent du transport des Eaux.

LIBRAIRIE BOURION
CLASSIQUE ET RELIGIEUSE, A CAHORS.

CATÉCHISME
ET
HEURES
DE CAHORS

Grand assortiment de Registres dans tous les formats et de toute régleure.
Abonnement à tous les journaux. — Commission en librairie. — Fournitures de bureau. — Papeterie.

TABLEAU DES DISTANCES
De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.
Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6, à Cahors.

LE MONDE

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
FORMANT DEUX SOCIÉTÉS DISTINCTES AUTORISÉES PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX.

Assurances CONTRE L'INCENDIE. capital de garantie: 5,000,000 de fr.
Assurances SUR LA VIE. capital de garantie: 5,000,000 de fr.

Assurances : 1^o contre le feu : des maisons, mobiliers, marchandises, récoltes, usines; — 2^o contre l'explosion du gaz; — 3^o contre la foudre; — 4^o contre l'explosion des machines; — 5^o contre le recours des locataires; — 6^o enfin contre le risque locatif et le risque de voisinage.

1^o Assurances de **Capitaux** payables à une époque déterminée, ou au décès.
2^o **Rentes viagères immédiates**, produisant : à 50 ans, 8 38 0/0; — à 55 ans, 9 35 0/0; à 60 ans, 10 69 0/0; à 65 ans, 12 85 0/0.
3^o Achats d'usufruits, de non-propriétés, etc.

12, RUE MENARS, A PARIS.
S'adresser à M. DELFOUX, agent général, boulevard Nord, à Cahors.

LA PULVERINE D'APPERT

le clarifiant le plus prompt, le plus énergique, le plus infatigable. — 8 fr. le kilo pour 32 ou 64 pièces de vin (c'est 12 cent. 1/2 par hectolitre !). — par 5 kilos, franco et payable à 3 mois, à l'usine des CONSERVES ALIMENTAIRES, rue de la Mare, n° 75, à Paris.

A LOUER
En totalité ou en partie, pour entrer en jouissance de suite, tout le second Etage, ainsi que le Magasin, Rez-de-Chaussée, Sous-sol, Ecurie, Remise, Cave et galetas de la maison de M. Roques, Boulevard Sud, en face la Colonne Fénélen, le tout propice pour tout commerce.

A VENDRE
Une jolie petite Voiture de promenade.
Pour traiter, s'adresser à M. Camille Braud.

A AFFERMER
UN JOLI MOULIN sur la rivière du Lot, à Albas, à trois tournans, bien achalandé, et parfaitement disposé pour une minoterie.
S'adresser au propriétaire à Albas, qui donnera tous les renseignements désirables.

Institution Faget, 29^{me} ANNÉE.
Rue du Lycée, n° 20, à Toulouse.

Le premier septembre, ouverture des Cours préparatoires aux deux Baccalauréats. — Le quinze octobre, ouverture des Cours de fin d'année.

Résultats de l'année.
BACCALAURÉATS : 72 candidats reçus dont douze avec mention.
ÉCOLES DU GOUVERNEMENT : Cinq candidats déclarés admissibles à l'Ecole de St-Cyr; un à l'Ecole des Mines de St-Etienne.
La reprise des cours pour ces Ecoles aura lieu le premier novembre.

LEPETIT J^{ne} Rue de la Liberté, à Cahors.
ÉPICERIES COMESTIBLES | PORCELAINES CRISTAUX

CHOCOLAT
de SEUBE, aîné, de Bagnères-de-Luchon, de LOUIT, de MENIER, etc.

LAMPES ET HUILE
DE
PETROLE
LAMPE PERPETUELLE
à l'HUILE de PETROLE, autorisée pour le sanctuaire. — 75 0/0 d'économie sur les anciennes veilleuses.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.